

6. Interpellation no 741

L'emploi dans l'industrie jurassienne : quel avenir ? Yves-Alain Fleury (PDC)

Aujourd'hui comme durant ces dix dernières années, l'industrie manufacturière régionale fournit une part importante des emplois sur le marché du travail jurassien, soit environ 11'000 selon les statistiques.

Néanmoins, les points d'interrogation sont nombreux à ce sujet. Le service public de l'emploi de la République et Canton du Jura s'est posé un certain nombre de questions qu'il essaie de répondre au travers d'un rapport d'enquête «Le Jura Industriel» qu'il a publié au début du mois de juillet.

Comment ont évolué les modes et les sources de recrutement du personnel ? Quelle est la place de la main-d'œuvre frontalière et celle du travail intérimaire ? Qu'en est-il de la formation dans les entreprises jurassiennes ? L'enquête est révélatrice d'une situation dont les effets ne sont pas similaires dans le canton du Jura par rapport au reste du pays.

On trouve d'une part un certain nombre d'entreprises solidaires recourant très peu à la main-d'œuvre frontalière et qui s'engagent beaucoup dans la formation à l'intérieur de leur établissement. La majorité de leurs employés résident en Suisse et possèdent un contrat de travail avec l'entreprise. D'autre part, on trouve des entreprises qui mettent en œuvre une politique de gestion du personnel favorisant l'emploi de travailleurs frontaliers ou intérimaires et qui n'intègrent que dans une moindre mesure la formation d'apprentis.

Quatre années après l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, il était nécessaire de faire le point sur la situation, masquée par la bonne conjoncture actuelle. On relève, dans le secteur industriel, un accroissement de 50 % sur quatre ans de la main-d'œuvre frontalière et la pression sur les salaires est clairement observée. Dans les perspectives d'une récession, peut-être pas si lointaine, qui va faire les frais d'une telle situation ? Nous demandons au Gouvernement de préciser son mode d'évaluation de la situation ? A-t-il déjà pris des dispositions en la matière ? A-t-il des propositions pour contrer la tendance actuelle ?

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Le Service des arts et métiers et du travail a réalisé une étude approfondie sur le marché de l'emploi du secteur secondaire dans notre Canton. Cette étude est relatée dans le rapport «Le Jura Industriel, rapport sur l'emploi au sein du secteur industriel». Ce rapport a également fait l'objet du numéro spécial de juillet/août de la revue «Objectif emploi».

82 % du secteur secondaire relève du domaine de l'industrie manufacturière. L'industrie manufacturière, sujet de ce rapport, emploie 11'000 personnes, ce qui représente près du tiers des emplois dans le Jura. Selon le rapport, 45 % des employés dans le domaine industriel le sont avec un niveau de formation inférieur à un CFC.

Maintenant, vous allez m'excuser mais je vais revenir sur les frontaliers, dont on a débattu ce matin dans la motion no 275. Ma foi, l'ordre du jour du Parlement est comme cela. La main-d'œuvre frontalière représente 38 % des emplois dans l'industrie jurassienne. En comparaison, ce pourcentage est de 24 % pour le canton de Neuchâtel. Cette main-d'œuvre a fortement augmenté dans notre Canton depuis l'entrée en

vigueur de la libre-circulation des personnes en 2004, environ 2'000 frontaliers de plus. Avec cette augmentation des frontaliers, la pression résultante sur les salaires est clairement observée, relève le rapport. La main-d'œuvre frontalière est très importante pour notre industrie. Le but de mon interpellation n'est pas de fustiger ces travailleurs mais plutôt de mieux comprendre le fonctionnement de nos entreprises et surtout de quelle manière le Canton peut agir sur cette augmentation.

Un autre phénomène est relaté dans ce rapport, c'est le placement intérimaire. Fin 2007, le placement intérimaire représente 10 % des emplois dans l'industrie, soit deux fois plus que pour notre voisin neuchâtelois. Entre 2004 et 2007 la proportion des étrangers pour le travail intérimaire est passée de 40 % à 70 %. Dans notre Canton, les agences intérimaires jouent un rôle important dans l'engagement des personnes, tant fixe qu'intérimaire, et également entre Suisse et frontaliers.

En comparant les deux dernières périodes de haute conjoncture, le rapport montre que la diminution des demandeurs d'emploi dans le Jura était plus rapide entre 1998 et 2000 qu'entre 2004 et 2007. En revanche, en période de récession, l'augmentation des demandeurs d'emploi est plus forte que la diminution en période de haute conjoncture. Entre 2001 et 2004, trois ans environ, +1'500 demandeurs d'emploi et, de 2004 à 2007, également trois ans environ, -600 demandeurs d'emploi. L'évolution des demandeurs d'emploi est en dents de scie avec une courbe globale ascendante.

Mon interpellation ne remet pas en cause la libre-circulation des personnes mais plutôt demande au Gouvernement de quelle manière il évalue la situation et quelles dispositions a-t-il prises ou va-t-il prendre pour contrer la tendance actuelle, en particulier pour la prochaine phase de récession.

Je profite de cette interpellation pour questionner le Gouvernement sur l'enquête demandée à la Confédération, plus particulièrement au Seco, sur l'évolution de la main-d'œuvre frontalière depuis l'entrée en vigueur de la libre-circulation de personnes, enquête étendue au canton de Neuchâtel. Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard a promis de répondre à la demande du canton du Jura.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Ainsi qu'on vient de l'entendre, l'interpellateur s'est alimenté au «Rapport sur l'emploi au sein du secteur industriel» élaboré par le Service des arts et métiers et du travail, rapport qui met en évidence différentes caractéristiques du marché du travail et en citer quelques-unes suffit à nourrir notre réflexion. Certaines ont déjà été mentionnées et je vais les répéter :

- La forte proportion de main-d'œuvre non qualifiée (45 %), constat qui surprend lorsqu'on le confronte aux moyens importants affectés à la formation et au perfectionnement professionnels.
- Le quasi doublement du nombre de travailleurs frontaliers entre 2000 et 2006 (5'600 frontaliers aujourd'hui) : la main-d'œuvre frontalière y est considérée comme une composante structurelle, permanente de notre économie car elle joue de moins en moins le rôle d'amortisseur conjoncturel.
- L'importance grandissante des agences de placement dans le recrutement de la main-d'œuvre et la croissance du travail intérimaire, avec une orientation marquée de-

puls 2004 aussi vers la main-d'œuvre frontalière; le marché du travail y gagne en flexibilité mais la concurrence à l'égard de la main-d'œuvre autochtone semble s'être accrue et la pression sur les salaires apparaît ici ou là.

- L'augmentation du taux plancher de chômage entre deux cycles conjoncturels (2,8 % dans le cycle actuel, 1,8 % dans le cycle précédent); ce phénomène traduit probablement une inadéquation croissante entre l'offre et la demande de travail.

Avec d'autres considérations, le Gouvernement estime judicieux de les replacer dans le cadre plus général que constituent les analyses conduites par le groupe de travail «Horizon 2020» instituée par le Gouvernement dans le but de définir une stratégie de développement à moyen et long terme. En simplifiant quelque peu, trois éléments peuvent être cités :

- La performance de l'économie jurassienne, considérée bien entendu ici dans sa généralité, se situe environ 25 % en dessous de la moyenne suisse; cela signifie que notre économie produit en moyenne trop peu de valeur ajoutée.
- La fiscalité jurassienne demeure l'une des plus pénalisantes de Suisse; dans ces conditions, propulser la performance de l'économie jurassienne au niveau de la moyenne suisse est des plus difficiles.
- L'évolution démographique est préoccupante en ce que la population stagne vers 69'000 habitants.

Si les mesures prises jusqu'ici n'ont que partiellement réussi à sortir le canton du Jura de ses difficultés, c'est que la situation est plus sérieuse qu'on ne l'imaginait. Pour le Gouvernement, il ne s'agit plus de savoir s'il faut réagir mais comment réagir. Il s'agit de contribuer à la solution de quatre problèmes où l'importance le dispute à la complexité :

Tout d'abord, aussi longtemps que la pression fiscale ne sera pas sensiblement allégée afin de la rendre compétitive pour le moins avec celle de la Suisse occidentale et celle de la Suisse du Nord-Ouest, il est illusoire d'espérer voir notre économie (et les revenus) croître à un rythme égal ou supérieur à la moyenne suisse. Ce problème mérite la plus grande attention car la fiscalité est l'une des seules variables économiques qui soit sous le contrôle des pouvoirs publics.

Ensuite, sous l'effet des facilités de transport et de la libre-circulation des personnes, le marché du travail jurassien s'agrandit géographiquement. Cette tendance pourrait s'accroître au cours des prochaines années. Il en découle deux implications majeures :

- Tout d'abord, l'économie bâloise exercera une attractivité accrue sur les Jurassiennes et les Jurassiens les mieux formés. Le Gouvernement est d'avis que, dans la mouvance de notre rapprochement avec Bâle et considérant l'interpénétration croissante entre les marchés du travail bâlois et jurassien, nous avons tout intérêt à ce que les Jurassiennes et les Jurassiens bien formés – s'ils ne trouvent pas de débouchés dans notre Canton – puissent trouver un emploi dans l'économie bâloise et rester domiciliés dans le Jura plutôt que de devoir quitter notre Canton pour s'établir dans des régions plus éloignées. Pour qu'il en soit ainsi, trois conditions doivent être réunies : premièrement, les conditions d'habitat dans le Canton doivent être attractives; deuxièmement, les communications entre Bâle et Delémont doivent être performantes; troisièmement, l'accessibilité au marché du tra-

vail bâlois doit être améliorée. Cette dernière condition est particulièrement importante et implique que le bilinguisme soit encouragé le plus tôt possible.

- D'autre part, la libre-circulation des personnes en vigueur depuis 2004, qui est décisive pour l'économie car elle contribue – nous l'avons dit et cela a été dit par plusieurs intervenants également ce matin – à la création et à la pérennisation des emplois car un marché du travail ouvert améliore les perspectives de compétitivité des entreprises, et bien tout cela est assorti de «mesures d'accompagnement» destinées à intégrer le plus harmonieusement possible la main-d'œuvre frontalière dans les structures du marché du travail jurassien et d'éviter les cas de «dumping salarial».

Le troisième problème concerne la modernisation de l'économie jurassienne, un thème il est vrai ancien mais toujours d'actualité puisque l'économie évolue partout. La meilleure façon d'y parvenir est d'intensifier l'innovation dans nos entreprises et de stimuler la création d'entreprises. Cela se fait déjà mais il s'agit d'accélérer le rythme, ce qui n'est possible qu'en augmentant de façon substantielle les moyens mis à la disposition de la politique de développement économique.

Finalement, et ceci nous ramène au marché du travail puisque la modernisation de l'économie jurassienne équivaut à augmenter la valeur ajoutée par emploi, il reste à doter le monde du travail des qualifications professionnelles requises par ladite modernisation. Cette perspective suppose qu'un effort particulier de formation professionnelle soit entrepris, notamment dans les filières techniques, et qu'une attention continue soit prodiguée à l'employabilité des salariés, faute de quoi le chômage trouverait un excellent terrain pour se développer. A l'évidence, la formation et le perfectionnement professionnels conçus dans cette optique requièrent des moyens financiers supplémentaires.

Les options qui viennent d'être esquissées sont à l'étude au sein du groupe de travail «Horizon 2020». Il s'agit, avec d'autres, de les configurer convenablement, avec le double souci de les rendre efficaces (capables d'atteindre les objectifs fixés) et réalisables (compatibles avec les moyens dont dispose l'Etat). Une certitude s'impose d'emblée : on peut toujours améliorer les choses à condition d'en payer le prix, d'investir pour le développement. Telle est la responsabilité qui incombe au pouvoir politique et qui fera l'objet, dans les meilleurs délais, de propositions du Gouvernement sur lesquelles le Parlement sera invité à débattre et à décider.

Enfin et en conclusion, Monsieur le Député, le rapport qui sera issu de l'étude menée par le Seco, vous l'avez rappelé, devrait prochainement nous parvenir. Il va de soi que le Parlement en sera informé en temps voulu.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Je suis satisfait.

7. Question écrite no 2200 Aérodrome de Bressaucourt Erica Hänniquin (VERTS)

Peu de temps après la votation sur l'initiative pour la protection des paysages bocagers, Monsieur Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement, affirmait dans le «Quotidien Jurassien» que le Gouvernement allait